

**Procès-Verbal du Conseil Municipal de la Commune de Bénagues  
du 22 novembre 2022**

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25/10/2022

- 1 - Délibération signature convention pour déneigement
- 2 - Délibération demande de subventions pour places et parking
- 3 - Logiciel cimetière
- 4 - Résultat des coupons réponse
  - arrêté changement des horaires extinction de l'éclairage
  - arrêté extinction d'un lampadaire sur deux
- 5 - OPH nouveau projet
- 6 - Compte-rendu de la commission RH
- 7 - Questions diverses

*L'an deux mille vingt-deux, le 22 novembre 2022, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Josiane BERGÉ*

**Date de la convocation** : 15/11/2022

**MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE**

<b>Membres</b>	<b>Présents</b>	<b>Procurations</b>	<b>Absents</b>
ABÉNIA Loïc		x	
BAUZOU Christophe	x		
BERGÉ Josiane (Maire)	x		
BIELLE Simone	x		
DA FURRIELA Thierry (2 <sup>ème</sup> adjoint)	x		
ESTEBE Sandrine	x		
FABRY Stéphane	x		
FERREIRA Franquelim Da Conceicao			x
FERRIES Laurie		x	
GARCIA Serge	x		
HILAIRE Olivier (1 <sup>er</sup> adjoint)	x		
MARSEILLE Laurent		x	
PINATON Aubry	x		
REIS Mickaële	x		

**Secrétaire de séance** : BIELLE Simone

Madame le Maire, demande le rajout d'une délibération portant sur l'achat de cartes cadeaux pour les élus et les employés.  
Oui à l'unanimité.

Madame BERGÉ ouvre la séance, donne lecture des procurations et désigne en tant que secrétaire de séance, Mme BIELLE Simone

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25/10/2022

Madame BERGÉ : « Avez-vous des remarques ? Ce procès-verbal est approuvé. »

## 2- Signature convention pour déneigement :

Délibération portant signature de la convention de déneigement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CCPAP ne déneige plus et que la commune a obligation de pratiquer au déneigement des axes communaux lors d'épisodes neigeux. La commune ne possédant pas d'équipement, il est proposé de signer une convention avec l'agriculteur du village, M. ASTIÉ Thomas.

<b>La délibération est adoptée à l'unanimité</b>	<i>N° d'ordre 2022-29</i>
--	---------------------------

## 2- Délibération demande de subventions pour places et parking :

Madame le Maire demande l'accord au conseil pour prendre les délibérations concernant les demandes de subventions pour 2023 concernant la rénovation de places.

Le conseil donne son accord pour effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

## 3- Achat cartes cadeaux :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'achat de cartes cadeaux de fin d'année pour les élus et les agents.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal donne autorisation à Madame le Maire de procéder à l'achat de ces cartes cadeaux.

<b>La délibération est adoptée à l'unanimité</b>	<i>N° d'ordre 2022-30</i>
--	---------------------------

## 4- Logiciel cimetière :

La commune a demandé 2 devis pour l'installation d'un logiciel pour la gestion du cimetière.

Devis NEOCIM : 5964.92€ avec une participation annuelle de 369.70 €

Devis AGEDI : 950 € avec une participation annuelle de 300.00 €.

Le conseil choisit à l'unanimité AGEDI

## 5- Résultats coupons réponse :

La commune a demandé aux administrés leur avis sur les points ci-dessous :

Changement des horaires d'extinction :

**Anciens horaires** : 3 réponses

Extinction du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril de minuit à 5H

Extinction du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre de 1h au lever du soleil

**Nouveaux horaires** : 50 réponses

Extinction du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril de 23h à 6h

Extinction du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre de minuit au lever du soleil

Au vu des réponses, Madame le Maire demande au conseil de pouvoir faire la délibération après la date du 27 novembre, sans attendre le prochain conseil pour pouvoir effectuer la demande auprès du SDE09.

- Extinction 1 lampadaire sur deux : OUI : 45 réponses - NON : 8 réponses

- Illuminations de Noël : OUI : 32 réponses - NON : 22 réponses

Au vu des réponses, Madame le Maire demande au conseil de pouvoir faire la délibération après la date du 27 novembre, sans attendre le prochain conseil pour pouvoir effectuer la demande au SDE09.

Le tirage au sort pour la coupe de bois a eu lieu. Nous avons eu 12 demandes.

## 6- OPH nouveau projet :

La municipalité souhaite que le directeur des OPH vienne lui présenter le projet.

## 7- Compte-rendu de la commission Ressources Humaines :

L'agent de service est prolongée d'un mois jusqu'au 17 décembre 2022.

L'agent technique a repris à plein temps depuis le 14 novembre 2022.

Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de formaliser les activités hebdomadaires des agents.

Toute demande d'absence, de congés ou d'heures supplémentaires doivent être accordée et signée par l'autorité.

Madame le Maire va recevoir les agents pour les entretiens annuels.

## 8- Questions diverses :

- La conseillère Laurie Ferries demande le changement de jour pour les conseils : le conseil approuve le mercredi soir.
- Il faut vérifier le stock de sel de déneigement.
- L'épareuse étant vieillissante, le conseil propose de la vendre en l'état, il faut faire l'inventaire des outils qui appartiennent à la commune et acheter s'il le faut les outils manquants pour que Nicolas puisse effectuer les travaux dans de bonnes conditions.
- La commune doit décider d'une date pour rencontrer les nouveaux arrivants et les naissances. Nous avons 2 nouveaux arrivants et 4 naissances. Plantation d'oliviers en fonction des prix ou chênes verts.
- Les colis des aînés seront livrés entre le 5 et le 10 décembre. Cette année ils seront à retirer en Mairie sauf pour les personnes à mobilité réduite.
- Des cours de pilates pour enfant se dérouleront uniquement pendant les vacances scolaires les samedi matin.
- Demander auprès des associations que leurs adhérents se garent sur les parkings.
- Proposition du conseiller Aubry Pinaton concernant la signature d'une convention de mise à disposition de la colline boisée au lieu-dit Calam avec le 1<sup>er</sup> RCP pour effectuer des manœuvres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

La présidente de séance

Josiane BERGÉ



La secrétaire de séance

Mme BIELLE Simone

